

RENSEIGNEMENT MOBILITÉ



Votre mobilité

Une mobilité est un séjour à l'étranger. Elle peut être de plusieurs formes :

- **Une mobilité d'études** lorsque vous suivez des cours dans une université ou École à l'étranger
- **Une mobilité de stage** lorsque vous travaillez dans une entreprise à l'étranger
- **Une mobilité hybride** qui associe des activités virtuelles en lien avec la mobilité, avec une mobilité physique à l'étranger

Pour les apprenties ingénieur-es une mobilité de **9 semaines au minimum** est préconisée par la CTI pour obtenir le titre français d'ingénieur-e.

Les aides à la mobilité

Le **CFA** rembourse **sur justificatifs** (les frais de transport aller-retour vers le lieu de mobilité indiquée sur la convention, le logement et la restauration (sur la base de deux repas par jour) en fonction de **l'OPCO de l'employeur** selon la grille suivante *Cfadock*. Les factures sont à envoyer à bourses-mobilite@leem-apprentissage.org

L'entreprise à l'étranger peut verser une rémunération ou gratification à l'alternant sans que ceci ne soit une obligation.

L'aide Erasmus + (d'environ 16 euros par jour selon le pays) est versée si le séjour a lieu dans un pays européen et si la mobilité de stage est de plus de 2 mois (donc pour tou-tes les apprenti-es ingénieur-es) ou de plus de 3 mois pour une mobilité d'études.

Les aides sont cumulables : **celle de la région**, de certaines mairies (jumelées)...

Votre contact au CFA LEEM apprentissage

Pour la recherche de stage à l'étranger, les bourses de mobilité (OPCO, Erasmus +...), l'administratif (convention de mobilité, CEAM)...

RÉFÉRENTE MOBILITÉ INTERNATIONALE

Mme Gabrielle Marie DA CUNHA

mobilite-internationale@leem-apprentissage.org

00 33 6.02.03.95.57